

LES PLUIES TORRENTIELLES

A Maurice la période la plus pluvieuse de l'année est de janvier à mars. Les pluies proviennent surtout des cyclones tropicaux qui se forment dans les régions de l'Equateur sur la zone de convergence intertropicale située entre les latitudes 10°S et 15°S. Les pluies, parfois orageuses, proviennent également des ondes ou des masses nuageuses qui se forment sur place. La saison pluvieuse débute en général vers la mi-décembre. Les mois d'été (novembre à avril) nous apportent plus de pluie que ceux d'hiver. En effet, les données montrent que les averses d'été contribuent environ 67% de la pluviométrie annuelle dont la moyenne est de 2010 mm.



Toutefois, vu le réchauffement de la terre et le changement climatique en cours, ce qui entraîne des conditions météorologiques extrêmes, il n'est pas exclu que Maurice enregistre des pluies torrentielles à d'autres périodes de l'année également.

Les conditions de pluies torrentielles

Les conditions de pluies torrentielles existent lorsque la pluviométrie atteint 100 mm à la suite d'averses généralisées à Maurice ou à Rodrigues en une période de moins de 12 heures et quand ces pluies sont susceptibles de continuer.

Les pluies torrentielles peuvent en un rien de temps provoquer des

inondations ainsi que des accumulations d'eau dans des zones inondables. De grosses averses sont également la cause de débordement de rivières et de glissements de terrain dans les endroits à risque.

Alerte aux pluies torrentielles

Dès que la pluviométrie atteint 100mm en une période de moins de 12 heures sur une majeure partie de l'île et que les conditions atmosphériques indiquent qu'il continuera à pleuvoir pendant plusieurs heures encore, la station météorologique émet des alertes aux pluies torrentielles. Ces bulletins, indiquant la situation qui prévaut ainsi que la durée probable des pluies, sont communiqués par la MBC ainsi que les radios privées à intervalles réguliers.

Le ministère de l'Education et des Ressources humaines, ainsi que le ministère de l'Education tertiaire, de la Science, de la Recherche et de la Technologie, sont informés de la situation afin qu'une décision soit prise en ce qui concerne les institutions primaires, secondaires et tertiaires.

Ainsi, au cas où une pluviométrie de 100 mm a été enregistrée le matin d'un jour d'école ou de cours, et qu'il y a une forte probabilité que les pluies continueront, les écoles et autres établissements restent fermés. Cependant les 100 mm de pluie ne constitueraient pas l'unique critère. D'autres facteurs tels l'état des rivières, le rythme d'évacuation des eaux accumulées et les conditions météorologiques autour de Maurice pourraient aussi être pris en compte.

Sécurité et transport

Au cas où un tel constat est effectué par la station météorologique pendant les heures de classe/cours, les deux ministères en seront informés. Ceux-ci informeront à leur tour les parents d'élèves et le public en général à travers la MBC, les radios privées et la police. La National Transport Authority prendra des dispositions pour que des autobus soient disponibles sur toutes les routes pour les élèves devant rentrer en autobus. Les écoles et les établissements tertiaires ne fermeront pas tant que tous les élèves/étudiants n'auront pas quitté les lieux. Les responsables des écoles veilleront à ce que les parents dont les enfants ne sont pas en mesure de quitter les lieux pour rentrer chez eux en soient informés.



Pluies Torrentielles

Aucun établissement ne fermera tant que la direction ne s'est pas assurée que tous les élèves/étudiants sont en mesure de rentrer chez eux en toute sécurité par un moyen de transport, ou autrement.

Au cas où le transport des élèves ne peut être assuré et qu'il n'y a aucun moyen de s'assurer que les enfants puissent rentrer chez eux en toute sécurité, les responsables des écoles veilleront à ce que les élèves restent temporairement à l'abri à l'école.

Quand les inondations n'affectent que certaines régions, les responsables des établissements scolaires/ tertiaires se trouvant dans ces endroits doivent assurer la sécurité des élèves/étudiants avant de procéder à la fermeture des

établissements, cela conformément aux instructions émanant du ministère de l'Éducation et des Ressources humaines et celui de l'Éducation tertiaire, de la Science, de la Recherche et la Technologie.

En cas d'inondations, les autorités compétentes aideront à mettre en place un système pour l'évacuation des employés de leur lieu de travail jusqu'à leur domicile.

Les responsables des collectivités locales suivront de près l'évolution de la situation dans leurs régions respectives et transmettront à la police toutes informations sur d'éventuels cas nécessitant des interventions spécifiques: évacuations, sauvetages ou autres.



Les précautions

A l'annonce des bulletins de pluies torrentielles à la radio, il est conseillé au public de prendre certaines précautions, notamment:

- Ne pas envoyer les enfants à l'école (Des communiqués du ministère de l'Éducation et des Ressources humaines sont diffusés à cet effet)
- Pour les étudiants des institutions tertiaires, ne pas se rendre aux cours
- Eviter de s'aventurer près des rivières, canaux et autres cours d'eau ainsi que des ponts à risque.

- Eviter les longues sorties en voiture ou autre véhicule sur des routes inondables

- Eviter de se retrouver sur des flancs de montagnes et de collines où il y a des risques de glissement de terrain

- Faire bouillir l'eau destinée à la consommation

Après les pluies

- Evacuer l'eau de pluie accumulée sur les toits et dans les cours

- Eviter les flancs de montagnes/collines qui sont encore glissants

- Eviter les rivières en crue
- Continuer à faire bouillir l'eau avant d'en consommer

Le tableau ci-dessous indique la moyenne annuelle de la pluviométrie pour chaque mois de l'année pendant la période 1971 à 2000 ainsi que la moyenne saisonnière pour la même période.

Mois	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Été	Hiver	Moyenne Annuelle
Pluviométrie en mm	261	336	242	226	159	115	120	122	81	70	80	199	1344	666	2010



Les bulletins concernant la pluviométrie et les prévisions seront accessibles à travers le service Telmet au no. 8996 pour les téléphones fixes et au no. 171 pour les téléphones cellulaires.